

Bilinguisme : vers la création d'une fédération nationale 14-12-87

QUIMPER. — Une rencontre destinée à faire le point sur les langues régionales dans l'enseignement public vient de se tenir à Bayonne. Elle rassemblait des Catalans, des Basques, des Bretons, des Occitans, des Corses, des Lorrains et des Alsaciens. A la fois des parents d'élèves et des enseignants.

En Bretagne, un enseignement bilingue dans des écoles publiques est donné actuellement à Lannion, Cavan, Rostrenen, Saint-Rivoal, Rennes et Pontivy. Plus de deux cents élèves, au total, sont concernés. Plusieurs demandes sont en gestation (Lanester, Guipavas, Landivisiau...).

La résolution adoptée le 30 octobre dernier par le Parlement européen et relative aux langues et cultures des minorités nationales a naturellement servi de base de réflexion aux congressistes. On sait que cette résolution recommande aux Etats de la Communauté de reconnaître officiellement les langues régionales comme langues d'enseignement, en les plaçant sur le même pied d'égalité que les langues nationales. Mais,

aussi, de donner les moyens de cet enseignement (en personnel et en matériel pédagogique).

Les représentants des différents partis politiques de l'hexagone participant à cette rencontre (U.D.F., P.S., P.C.) se sont déclarés favorables au vote, par l'Assemblée nationale, d'une loi sur les langues et cultures régionales de France.

A l'unanimité, les associations des différentes régions ont aussi décidé de former une fédération, « **pour pouvoir discuter efficacement avec le ministère de l'Education nationale** ».

Les enseignants de breton attendent toujours un DEUG 17-2-88

VANNES. — « Après 1981, nous avons obtenu la licence, la maîtrise, le DEA, le doctorat et le CAPES. D'autres, comme les Corses et les Catalans, n'ont que le DEUG. Depuis 1986, nous attendons et réclamons un statut pour Diwan et... le DEUG ! »

Tugdual Calvez (Union des enseignants de breton) résume ainsi l'exposé qu'il a fait à M. Legrand, recteur de l'académie de Rennes. Il a aussi demandé un plus grand nombre de maîtres itinérants et des conseillers pédagogiques qui formeraient sur le tas instituteurs et professeurs. Enfin, l'Union persiste à réclamer une formation de base en breton et civilisation bretonne dans les Ecoles normales.

M. Legrand apportait mieux que des bonnes paroles à cette rencontre de bilan et

perspective. Dès la rentrée de 1988, à Rennes et à Guingamp, on pourra choisir le breton comme langue vivante I en association avec l'anglais, au collège. Les mêmes établissements, un dans chaque ville, offriront une matière enseignée en breton : l'histoire, la géographie ou les sciences. La dualité de langues vivantes est déjà proposée à Brest-Kerichen (anglais + allemand) et le collège de Quimper-Kermoisan assure l'enseignement de l'histoire et de la géographie en breton pour d'anciens élèves de Diwan. Ces dispositions pédagogiques découlent d'une loi votée du temps de M. Chevènement.

Le recteur a précisé, d'autre part, que la dotation spécifique de 30 postes de breton dans le secondaire n'est pas remise en cause et qu'elle sera même renforcée en septembre 1988. De même, les classes bilingues publiques (maternelles et primaires) pourraient connaître un nouvel essor.